

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 06 février 2023

Date convocation : 30/01/2023

Excusés - Absents : LUKASIEWICZ Dominique, MERCADIER Damien, SOULIE Jérôme

Secrétaire de séance : ASSIE Mathilde

1-Borne de recharge véhicules électriques : Benoît RAVAILHE rappelle qu'une borne de recharge pour véhicules électriques doit être mise en place par le SDET à l'aire de covoiturage. Pour que cela soit possible la commune doit déléguer cette compétence optionnelle au SDET qui assurera le financement de cet équipement, la mise en place, la vérification du fonctionnement, etc. La commune devra s'acquitter d'une redevance de 500 € par an auprès du SDET.
Accord à la majorité des membres présents (10 pour, 2 contre)

2- Changement de grade adjoint technique : Benoît RAVAILHE expose que Gilles CLEMENT est inscrit sur la liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne pour l'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne.

Il propose de transformer le poste d'adjoint technique 2° classe en un poste d'agent de maîtrise au **01 mars 2023**. Accord à l'unanimité

3-Participation protection sociale des agents communaux : Benoît RAVAILHE rappelle les termes du débat tenu le 07 février 2022 sur la participation de la commune au financement de la protection sociale des agents communaux.

Il informe du contenu du décret 2022-581 du 20 avril 2022 définissant les garanties minimales des contrats destinés à couvrir les risques en matière de prévoyance et de santé, et fixant le montant de référence pour le calcul de la participation minimale obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties santé au 01/01/2026 et des garanties prévoyance au 01/01/2025.

La participation mensuelle des collectivités territoriales ne pourra être inférieure à 20 % du montant de référence fixé à 35 €, soit un minimum de 7 € pour le risque prévoyance.

Pour le risque santé, ce montant ne pourra pas être inférieur à la moitié du montant de référence fixé à 30 €, soit un minimum de 15 €.

Cette participation sera soumise à la production par chaque agent d'une attestation d'affiliation à un organisme labellisé. Les salariés non-affiliés ne percevront pas cette aide soumise à cotisations CSG et à l'impôt sur le revenu. Cette mesure tend à favoriser leur adhésion à une couverture complémentaire santé et ou prévoyance selon leur souhait ou capacité.

Benoît RAVAILHE propose de mettre en place les participations minimales prévues par décret à compter du **01 janvier 2023**. Il expose que cette mise en œuvre doit être approuvée par le Comité Technique du CDG 81, une saisine sera déposée en ce sens.

Pour les 5 agents communaux, cela représente un montant total brut annuel de 1 320 €.

Accord à l'unanimité.

4-Convention de délégation de gestion CDG 81 / Assurance risques statutaires personnel communal : Benoît RAVAILHE rappelle les termes de la convention de délégation de gestion signée le 14 mars 2017 avec le Centre de Gestion du Tarn, ayant pour objet l'exercice de missions dans la mise en œuvre du contrat groupe d'assurances des risques statutaires 2021-2024.

Benoît RAVAILHE donne lecture de l'avenant à cette convention portant sur la modification du taux d'indemnisation des frais de gestion dus au CDG. Le taux de rémunération passe de 3.50 % à 3.70 % des cotisations dues par la collectivité à l'assureur, au 01 janvier 2023. Accord à l'unanimité.

5-Travaux voirie FAVIL 2023 : Benoît RAVAILHE expose qu'il y a lieu de prévoir les travaux de voirie 2023, il faudra terminer les travaux sur VC de la Calmétié, nombreux nids de poules signalés (enrobé à froid). Une estimation des travaux sera effectuée avec le responsable voirie Gilbert DELOUX dans les semaines à venir en prévision du budget 2023.

6-Déneigement trottoirs : Il est décidé à l'unanimité de mettre en place un arrêté municipal de déneigement des trottoirs afin de sensibiliser les habitants à participer au déneigement au droit de leur habitation quand cela leur est possible

7-Cloches-Horloge église de Tanus : Benoît RAVILHE donne la parole à Jean SOLER qui après un bref historique, présente un devis de remise aux normes électriques de cloches de l'église Ste Martianne de Tanus, émanant de l'entreprise ANGELUS de Lavar (81) . Le montant des réparations s'élève à 5 223.50 € HT, soit 6 268.20 € TTC.

Accord à l'unanimité pour solliciter de possibles subventions et voir si possibilité d'inclure ces travaux au budget.

8- Référent TRIFYL : Benoît RAVILHE rappelle que Jérôme SOULIE s'est porté volontaire et a été désigné référent TRIFYL pour représenter la commune de Tanus, lors de la réunion du conseil municipal du 17/08/2020.

Pour des raisons d'indisponibilités personnelles ce dernier ne peut assister aux réunions. Il est décidé à l'unanimité de désigner Françoise EMERIAUD, 1° adjointe, référent TRIFYL pour représenter la commune de Tanus, qui accepte.

10- Questions diverses :

***Toile retable à Fournials** : des problèmes de moisissures sont de nouveau apparus sur la toile. Il faut chercher une solution en lien avec M. MAURY, le peintre qui a restauré la toile...

***Assemblée Générale de la FNACA** à la salle communale le samedi 11 février. L'apéritif est offert par la commune, Françoise EMERIAUD s'occupe de l'organisation.

***RPI Ségaviaur** : serait en recherche d'un bureau pour la coordinatrice du RPI. Pas de possibilité à la mairie.

***Salle communale** : réfléchir à la participation à mettre en place pour l'utilisation du chauffage par les usagers de la salle communale, le système de jetons actuel ne sera plus fonctionnel.

***DPE logements locatifs** a été réalisé en ce début d'année comme la loi nous y oblige. Prévoir une isolation extérieure pour le 1Bis Place de la Liberté.

***MAM** : Benoît RAVAILHE fait un rapide compte rendu des travaux qui ont débuté fin décembre à la MAM

La séance est levée à 23h15

Monsieur le Maire de Tanus, Benoît RAVAILHE

